

Compagnies	Définition de la collection	Définition des objets de valeur
A		Par objets de valeur, il faut entendre : - tous les objets d'une valeur unitaire supérieure à 23 fois l' <u>indice</u> - tous les objets de collection, dont la valeur d'ensemble excède 77 fois l' <u>indice</u> - les bijoux, les montres, les pierres et perles naturelles non montées, les objets en métal précieux, les fourrures, les tableaux, les objets d'art, les ivoires, les tapis, les tapisseries, d'une valeur unitaire supérieure à 0,80 fois l' <u>indice</u>
B	Série d'objets similaires ou ensemble d'éléments groupés en raison de certains points communs	Objets de valeur - Les bijoux, les montres, les pierres précieuses, les pierres fines, les perles, les objets en métal précieux massif (or, argent, vermeil et platine). Lorsque ces objets ont une valeur unitaire supérieure à 0,45 fois l' <u>indice</u> - Les pendules, les sculptures, les statues, les vases, les tableaux, les photographie d'art, les dessins d'art, les tapisseries, les tapis, les objets en ivoire et en pierres fines, les armes anciennes, <u>les livres rares</u> et les fourrures. Lorsque ces objets ont une valeur unitaire supérieure à 3 fois l' <u>indice</u> - Les collections de toutes natures lorsque leur valeur totale est supérieure à 3 fois l' <u>indice</u>
C	est considérée comme une collection, la réunion d'objets de même nature, ayant un rapport entre eux et faisant l'objet d'une cotation entre collectionneurs.	a) Les bijoux et objets en or, argent, platine, pierreries, perles fines, orfèvrerie, b) les bibelots, objets décoratifs, tapis, tableaux, tapisseries, fourrures, horloges, porcelaines, faïences, armes, <u>livres</u> , instruments de musique, ménagères en plaqué argent, <u>les collections d'une valeur unitaire supérieure à 1 600 €</u> , c) les meubles anciens d'époque d'une valeur unitaire supérieure à 8 000 €.
D	La collection correspond à une réunion d'objets de même nature utilisés, le plus souvent, à d'autres fins que leur destination initiale et choisis pour leur rareté, leur beauté, leur caractère curieux, leur valeur documentaire ou leur prix	Objets précieux Biens précieux par nature : bijoux et tout objet en métal précieux massif (or, argent, platine) ou en vermeil, biens ci-après énumérés dont le prix d'achat unitaire au jour du sinistre d'un bien similaire de même ancienneté est supérieur à 2 000 € : tableaux, peintures, gravures, estampes, lithographies, dessins, sculptures, armes, photographies, livres, manuscrits, objets de verrerie, céramiques, tapis, tapisseries, horloges, montres, toute collection prise dans son ensemble, dont le prix d'achat au jour du sinistre d'une collection similaire de même ancienneté est supérieur à 2 000 €.
E		OBJETS PRÉCIEUX : les bijoux, pierreries, fourrures, collections, objets en métal précieux, livres rares, tableaux, faïences et bibelots d'une valeur unitaire supérieure à 2 000 €.
F		Les biens suivants, dès lors que leur valeur est supérieure ou égale à 4 000 € : - collections, - tout meuble exécuté jusqu'à la moitié du XIXe siècle ou signé par un créateur de notoriété au moins nationale, et lorsque sa valeur est égale ou supérieure à 6 000 € : - tout instrument de musique, quelle que soit son époque, caractérisé par ses qualités d'exécution et/ou la notoriété de sa signature ou de sa marque.
G		- chacun des objets cités ci-dessus ayant une valeur unitaire d'au moins 1 600 € ; - ainsi que tous les autres objets et meubles (à l'exception de la hifi, vidéo, le matériel informatique) ayant une valeur unitaire d'au moins 4 600 € ; - les collections et ensembles lorsque leur valeur globale est d'au moins 4 600 €.
H	les collections, c'est-à-dire la réunion d'objets de même nature ayant un rapport entre eux et faisant l'objet d'une cotation entre collectionneurs : timbres, monnaies, armes, jouets ...	Tout objet d'art, précieux, tapis ou collection d'une valeur unitaire inférieure à 1 009,76 € est considéré comme un objet usuel (intégré dans le capital "mobilier et objets usuels").

I		<p>"Les objets "sensibles". Par objets sensibles, il faut entendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les objets en métaux précieux massifs (or, argent, platine, vermeil),</li> <li>• les fourrures,</li> <li>• les bijoux de toute nature,</li> <li>• les montres d'une valeur supérieure à 0,5 fois la valeur en € de l'<a href="#">indice</a>,</li> <li>• les objets, y compris les meubles meublants, d'une valeur unitaire égale ou supérieure à 12 fois la valeur en € de l'<a href="#">indice</a>,"</li> </ul>
J	<p>Une "collection" est un ensemble d'objets dont la valeur est supérieure au total des valeurs de ses constituants pris isolément.</p>	<p>Objets de valeur = Objets, à l'exception des bijoux et objets précieux, qui appartiennent aux catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les statues, tableaux, tapis, tapisseries, livres, fourrures, pendules, horloges et objets en pâte de verre, en ivoire ou pierre dure dont la valeur vénale unitaire au jour du sinistre excède 4 500 € ;</li> <li>• tous les objets, autres que ceux énumérés ci-dessus, dont la valeur vénale unitaire au jour du sinistre excède 9 000 € ;</li> <li>• tous les objets quelle que soit leur nature faisant partie d'une collection dont la valeur vénale globale au jour du sinistre excède 9 000 €.</li> </ul>
K	<p>Les collections dont la valeur globale est supérieure à 5 fois la valeur en euro de l'<a href="#">indice</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque leur valeur unitaire est supérieure à 2,5 fois la valeur en € de l'<a href="#">indice</a> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- tapis et tapisseries, fourrures,</li> <li>- tableaux, dessins, gravures, livres, manuscrits, statues et autres objets d'art,</li> <li>- bibelots et tous objets décoratifs, armes,</li> <li>- montres et pendules.</li> </ul> </li> <li>• Tout autre objet dont la valeur unitaire est supérieure à 15 fois la valeur en euro de l'<a href="#">indice</a>.</li> </ul>
L	<p>Par ensemble, il s'agit de la réunion de plusieurs objets de même nature ayant un rapport entre eux et dont la valeur provient de leur rareté ou de leur ancienneté ; de plus, la perte d'un élément doit déprécier l'ensemble dans une proportion supérieure à la perte de ce seul élément</p>	<p>Objets de valeur. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des objets précieux définis comme étant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bijoux, pierres précieuses, perles fines ou de culture,</li> <li>- les objets en métal précieux massif,</li> </ul> </li> <li>• de tout bien mobilier d'une valeur unitaire supérieure à 8 000 € indexés,</li> <li>• des collections et ensembles, lorsque leur valeur globale est supérieure à 16 000 € indexés.</li> </ul>
M	<p>Par « ensemble », nous entendons la réunion de plusieurs objets de même nature ayant un rapport entre eux et dont la valeur provient de leur rareté ou de leur ancienneté ; de plus, la perte d'un élément doit déprécier l'ensemble dans une proportion supérieure à la perte de ce seul élément.</p>	<p>Objets de valeur, Ce sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les objets d'ornement tels que sculptures, tableaux, dessins d'art, tapis, tapisseries,</li> <li>• les livres rares ou tout autre objet n'entrant pas dans la définition bijoux et objets précieux. Dont la valeur unitaire ou la valeur d'ensemble est supérieure à 100 fois l'<a href="#">indice</a> FFB.</li> </ul>
N		<p>Bijoux et objets précieux</p> <p>Ce sont les montres, les bijoux, les pierreries, les perles fines, et objets en métaux précieux.</p> <p>Ces objets doivent être chacun d'une valeur unitaire supérieure à 150 € en valeur de remplacement à neuf, ou à défaut, au cours moyen à l'identique.</p>

les livres rares : posez vous les bonnes questions ... comment va aborder l'assureur un Tirage de Têtes édités à quelques centaines d'exemplaires ?

inférieure à 1 009,76 € : il faut donc lire que toute collection dont la valeur est supérieure à 1.009 € n'est pas PAS assurée avec le mobilier de l'assurance habitation

Attention à vos Planches et BD Originales qui, passées une certaine valeur unitaire, est considérée de fait comme un Objet de Valeur